

Vous employez une aide à domicile, une garde d'enfants ou un jardinier ?

**Vous êtes employeur
à domicile. Cela ne
s'improvise pas, faites-
vous accompagner !**



**Juristes
spécialisés en
droit du travail**



**75 ans
d'expertise
dédiée**



**12€ par an
soit 1€ par mois
pour employer en
toute confiance**

Concrètement, votre adhésion vous simplifie la vie :

1

Assistance juridique

Je sécurise mes décisions

Une assistance juridique de 15 minutes
incluse avec un juriste spécialisé en droit
du travail.

**Vous n'êtes plus jamais seul face aux
situations complexes.**

2

Service client dédié

J'obtiens des réponses claires

Une ligne téléphonique directe avec
des conseillers spécialisés à votre
écoute.

**Parce que votre question mérite une
vraie réponse - pas un chatbot.**

3

Pack outils

Je gère la relation avec mon salarié

Contrats conformes, suivi des congés,
jours fériés et calcul des indemnités.

**Soyez sûr de vous grâce à nos documents
prêts à l'emploi et simulateurs de coûts.**

4

Contenu exclusif

Je comprends mes obligations

Déclaration du salarié (Cesu, Pajemploi),
convention collective, salaire minimum.

**Nos experts vous expliquent tout sans
jargon.**

Employer à domicile : seul ou accompagné ?

✗ Sans la Fepem

Décrypter la convention collective

Rédiger un contrat sans garantie de conformité

Chercher des réponses parfois contradictoires

Craindre une erreur coûteuse

Rester dans le doute

✓ Avec la Fepem

Explications claires et actualisées

Modèles de contrats validés et prêts à l'emploi

Conseillers spécialisés et facilement joignables

Assistance juridique 15 minutes incluse en cas de difficulté

Des consultations juridiques à tarif préférentiel



Parole d'adhérent

Accueil et service juridique très à l'écoute, avec des réponses claires et adaptées. L'accompagnement proposé m'a été indispensable pour éviter toute erreur et respecter la convention collective. - VIVIANE



Pourquoi adhérer maintenant ?

Employer à domicile ne s'improvise pas. Clarté, sécurité, confiance, c'est ce qui fait la différence.

La Fepem, fédération de référence des particuliers employeurs, c'est :

- ✓ Un accompagnement humain et responsable
- ✓ Des conseils personnalisés
- ✓ Une vraie tranquillité d'esprit

Rejoignez la Fepem
dès aujourd'hui !

fepem.fr

09.70.51.50.50*

Du lundi au jeudi de 9h à 18h et le vendredi de 9h à 17h.

12€
par an

365
jours de
sérénité



Ne pas jeter sur la voie publique. *appel non surtaxé.